

Modification des horaires de promenade UNE GABEGIE PAYEE PAR LES PERSONNELS

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence dénonce avec force la mise en place de cette préconisation qui, sous couvert d'une prétendue politique sanitaire, ne bénéficie en réalité qu'aux seules personnes détenues, au mépris total des conditions de travail des agents.

Depuis l'application de cette note de service, les personnels n'ont plus le temps nécessaire pour assurer la distribution des repas dans des conditions normales, ni pour procéder à la validation des effectifs dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les agents ne sont plus en mesure de prendre leur propre repas, et ce jour même deux d'entre eux ont tenté sans succès d'obtenir de simples sandwiches. Cette organisation génère par ailleurs des difficultés concrètes dans les relèves, et plus personne n'est certain que le temps de travail réellement effectué soit correctement pris en compte.

Sur le plan opérationnel, le constat est accablant. Le mouvement de retour de promenade s'éternise inévitablement, notamment pour les personnes détenues ne bénéficiant que de ce seul créneau quotidien. Pendant ce temps, le bâtiment reste bloqué et les agents doivent simultanément gérer la réintégration des parloirs ainsi que les autres mouvements consécutifs aux promenades. La distribution des repas ne peut donc débiter que très tardivement, et s'achève bien après l'heure à laquelle certains étages sont censés pointer la fin de leur service du matin.

Comment peut-on exiger d'un agent qui n'a pas terminé sa distribution de valider un effectif d'étage, voire de quitter le bâtiment, alors qu'il n'a pas eu le temps de vérifier réellement chaque cellule ? Si un incident survient sur l'étage au moment de l'ouverture pour le repas, un détenu absent pourrait être validé présent faute de vérification effective.

Ces horaires imposent aux agents de valider un effectif qu'ils ne peuvent pas contrôler correctement, et cela est purement et simplement inacceptable !

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence constate que cette modification d'horaires se poursuit avec ou sans déclenchement effectif du plan canicule, ce qui achève de démontrer qu'il ne s'agit en rien d'une mesure sanitaire mais d'un confort de gestion imposé sur le dos des agents.

Nous exigeons le paiement immédiat et rétroactif de la pause repas pour l'intégralité des agents des secteurs concernés, depuis la mise en place de cette gabegie, sans exception ni délai !

Un retour immédiat aux anciens horaires de promenade du matin s'impose, sans promenade isolée en fin de matinée. Ce dispositif permettait une distribution des repas dans des délais raisonnables et laissait aux agents la possibilité de revérifier leurs effectifs par un tour de courserie avant validation, sans le moindre changement pour l'après-midi. Rien ne justifie que l'on ait abandonné une organisation qui fonctionnait, si ce n'est l'indifférence aux conditions réelles de travail des personnels.

Il convient de rappeler, avec toute l'ironie que la situation mérite, qu'il ne s'agit là que d'une simple préconisation, pas une consigne intangible. Une recommandation que la direction s'est empressée d'ériger en dogme intouchable, appliquée avec plus de zèle que n'importe quelle instruction pourtant bien plus impérieuse. On croit rêver de voir tant de rigueur déployée pour imposer une mesure sanitaire aussi peu fondée, quand cette même énergie fait cruellement défaut dès qu'il s'agit de garantir aux agents des conditions de travail décentes. Nous aurions d'ailleurs aimé retrouver cette même ardeur du côté de notre administration lorsqu'il s'agit d'appliquer les primes prévues pour les personnels (QLCO), plutôt que d'essayer un refus systématique.

Étrange sens des priorités que celui qui transforme une vague recommandation en diktat pour les personnels, tout en se montrant si peu empressé de leur accorder ce qui leur est pourtant dû.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence ne transigera pas et continuera à défendre les personnels face à des organisations de service décidées sans la moindre considération pour les contraintes du terrain.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence une présence au quotidien !

Valence le 27 juillet 2026
Pour le bureau Local
Fabrice SALAMONE